

VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER EN 2027 ?

Depuis le 9 novembre 2026
vous devez détenir un compte extranet STELLA pour bénéficier d'un financement VIVÉA

Pour le créer, c'est simple et rapide

Munissez-vous de :

- votre numéro de sécurité sociale ;
- votre numéro de SIRET ;
- tout document de la MSA précisant votre civilité exacte.

N'attendez-pas !

Créer votre compte

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

viveo.fr

Photo : VIVÉA - novembre 26 - ne pas jeter sur la voie publique

SIMPLE ET RAPIDE, CRÉER VOTRE COMPTE EXTRANET STELLA

01 QUE PRÉPARER POUR CRÉER VOTRE COMPTE ?

Vous devez vous munir de :



- Tout document de la MSA précisant votre civilité exacte ;



- Votre numéro de SIRET ;



- Votre numéro de sécurité sociale.



Certaines informations d'identité et votre adresse e-mail ne pourront plus être modifiées directement après la création du compte : **pensez à bien les vérifier avant de valider.**

02 DOIS-JE RENSEIGNER UN RIB ?



Le RIB est facultatif lors de la création de votre compte extranet STELLA.
Vous pourrez le renseigner ultérieurement si cela devient nécessaire, notamment lorsque vous déposez vous même une demande de prise en charge susceptible de donner lieu à un remboursement par VIVÉA.

03 SELON VOTRE SITUATION, DES JUSTIFICATIFS POURRONT ÊTRE DEMANDÉS

Vous êtes actif non salarié agricole

- L'attestation de régularité de situation au regard du Fonds d'assurance formation VIVÉA (à demander à votre MSA).

Vous êtes futur actif non salarié agricole et sollicitez VIVÉA pour la première fois

- L'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVÉA ;
- Le formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » ;
- Votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) ;
- Une copie d'écran de votre Compte Personnel de formation (CPF).

Vous êtes futur actif non salarié agricole et avez déjà bénéficié d'un financement VIVÉA

- L'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité au financement de VIVÉA ;
- Une capture d'écran nominative de votre CPF, faisant apparaître l'historique du plan de financement de l'année en cours datant de moins d'un an.

La création de votre compte extranet STELLA
ne signifie pas nécessairement que des justificatifs vous seront demandés.
La validation dépend de votre situation et des informations déjà disponibles à VIVÉA.